PROVINCE SUD
Nouméa

LE COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE DE NOUVELLE-CALEDONIE

CREATION D'UN CHENIL CYNOPHILE

CASERNE BAILLY
360, rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

LOT 15 – MENUISERIE ALUMINIUM

G. JG. CAYROL ARCHITECTES SARL TÉL : 26.19.84	**EVOLVE DESIGN** ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR TÉL : 76.29,12.	**CSPS** ÉCONOMISTE TÉL : 89.21.71	**BRH** ÉTUDES STRUCTURE TÉL : 25.32.92	**SIGMA** VRD TÉL : 79.18.09.	**S3E** ÉTUDES ÉLECTRICITÉ TÉL : 25.07.55	**APAVE** BUREAU DE CONTRÔLE TEL : 44.77.00

SOMMAIRE du

Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT 15 - MENUISERIE ALUMINIUM

15 — 1. - GENERALITES. 3

15 — 1.1 - OBJET DU C.C.T.P. 3
15 — 1.2 - NATURE DES TRAVAUX 3
15 — 1.2.1 - Travaux prévus 3
15 — 1.2.2 - Travaux non prévus 4
15 — 1.3 - LIMITE DES PRESTATIONS 4
15 — 1.3.1 - Planning 4
15 — 1.3.2 - Documents et plans d'exécution 4
15 — 1.3.3 - Etendue des prestations 5
15 — 1.4 - NORMES ET REGLEMENTS 5
15 — 1.4.1 EUROCODE 5
15 — 1.4.2 – Autres Normes 5
15 — 1.4.3 - Sur la mise en œuvre 6
15 — 1.4.4 Étanchéité des menuiseries 6
15 — 1.4.5 - Essais réglementaires 7

15 — 2. - PRESCRIPTIONS GENERALES. 7

15 — 2.1 - CONCEPTION DES OUVRAGES 7
15 — 2.2 MODE D'EXECUTION DES OUVRAGES ET DESCRIPTION 9
15 — 2.2.1 Les ensembles fenêtres et baies 9
15 — 2.2.2 Les ensembles jalousies 9
15 — 2.2.3 Porte pleine 1 ou 2 vantaux ouvrants 10
15 — 2.2.4 Les ensembles cache-climatiseurs 10
15 — 2.2.5 Les pare-douches 10

*

* *

Cahier des Clauses Techniques Particulières
C. C. T. P.

LOT 15 - MENUISERIE ALUMINIUM

15 — 1. - GENERALITES.

15 — 1.1 - OBJET DU C.C.T.P.

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les ouvrages et fournitures au titre du lot « 15 - menuiseries aluminium » relatifs à la construction d'un **CHENIL CYNOPHILE sis 360, rue Jacques Iékawé – 98800 Nouméa pour le compte du Commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie**.

Les plans, les CCTP et les autres documents contractuels se complètent entre eux, et l'entreprise, en cas de doute, devra la totalité des travaux inhérents à son corps d'état, qu'ils résultent de l'un quelconque des documents du dossier de l'opération ou qu'ils soient nécessaires à la bonne finition des travaux et leurs essais.

Il incombe à l'Entrepreneur seul de faire le choix des moyens et des méthodes d'exécution des travaux, d'assurer cette exécution, conformément aux normes en vigueur, la surveillance et l'autocontrôle permanents des travaux dans tous leurs détails depuis leur début jusqu'à leur réception sans réserve.

L'Entrepreneur devra observer le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), loi du 20 juin 2018 rendue applicable en Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018.

15 — 1.2 - NATURE DES TRAVAUX.

15 — 1.2.1 - Travaux prévus.

- Les portes
- Les ensembles de portes doubles.
- Les ensembles jalousies.
- Les fenêtres vitrées.
- Les portes

- Les cache-climatiseurs
- Les pare-douches.

NOTA : En cas d'ouvrages ne prenant pas directement appuis sur la structure du bâtiment, l'entreprise doit la totalité des renforts nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages.

15 — 1.2.2 - Travaux non prévus.

Ne font pas partie des travaux :

- L'exécution des appuis et des seuils en maçonnerie.
- Le tracé des traits de niveaux et la matérialisation des aplombs.
- Les feuillures, engravures, pour les pièces d'appui ou scellements.
- Les raccords d'enduits ou scellements au mortier lorsqu'ils ne découlent pas de malfaçons ou dégradations imputables au présent Lot.

15 — 1.3 - LIMITE DES PRESTATIONS.

15 — 1.3.1 - Planning.

L'Entrepreneur devra se mettre en rapport avec les responsables des autres Corps d'état susceptibles d'interférer sur ses propres ouvrages et soumettre ses propres plans de détails au Maître d'œuvre.

L'Entrepreneur devra intégrer son planning d'exécution à l'intérieur d'un planning d'ensemble établi par le lot 01.

15 — 1.3.2 - Documents et plans d'exécution.

Les plans de détails d'exécution sont fournis par le titulaire du présent Lot, les plans d'architectes ne définissant que le type architectural de menuiserie.

Ces dessins indiqueront clairement les différents profilés utilisés dans la fabrication des châssis et cadres ainsi que leurs assemblages et devront être approuvés par le Bureau de Contrôle. L'épaisseur et la nature des vitrages sont clairement mentionnées ainsi que les systèmes d'étanchéité.

Ils indiqueront en outre, les implantations des fixations, des trous de scellement, tuyaux PVC de drainage, feuillures ou engravures nécessaires à la pose.

15 — 1.3.3 - Etendue des prestations.

- La fourniture, le transport, le stockage, la pose et le réglage des fenêtres et tout élément décrit.
- La fourniture et la pose en atelier des vitrages.
- La fourniture et la pose des pare-closes.
- La fourniture et la pose des quincailleries, des systèmes de manœuvre, d'équilibrage, de suspension, de guidage, de fermeture, de verrouillage.
- La fourniture et la pose des pattes de fixation et de tout système nécessaire à la tenue du châssis. La pose des châssis s'effectuera d'une manière totalement étanche avec bavette basse d'étanchéité et toutes sujétions d'accessoires.
- La fourniture et la pose de tous les joints d'étanchéité entre les châssis et la maçonnerie.
- Le contrôle de la mise en place des drainages de profils bas.

15 — 1.4 - NORMES ET REGLEMENTS.

15 — 1.4.1 EUROCODE

Les travaux devront être calculés et exécutés par l'entrepreneur en respectant les Normes de l'EURO CODE.

- NF EN 1990 Base de calculs
- NF EN 1991 - 1 - 4 /NA Actions sur les structures et dimensionnement
- NF EN 1999 Aluminium

Vitesse du vent : la vitesse de base du vent de référence est 36 mètres/seconde.

15 — 1.4.2 – Autres Normes.

NFP 24.301 - Spécifications Techniques des fenêtres et portes métalliques (Août 1980).
NFP 24.351/A2 - Fenêtres métalliques. Protection contre la corrosion et préservation des états de surface.

Façades Rideaux :

NF EN 13830 : Norme de produit
NF EN 14019 : Résistance aux chocs

Fenêtres et portes :

NF EN 14351-1 : Norme de produit
NF P 20-302 : Caractéristiques des fenêtres
NF P 20-501 : Méthode d'essais des fenêtres

Normes de la série P 26 concernant les quincailleries qui devront comporter l'estampille du label de qualité NF.SNFQ et toutes normes et règlements en vigueur à la date de signature des marchés.

15 — 1.4.3 - Sur la mise en œuvre.

D.T.U. n° 34.1 - Ouvrages de fermeture pour baies libres.

Façades Rideaux :

NF DTU 33.1 P1-1: Cahier des clauses techniques types (CCT)
NF DTU 33.1 P1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM)
NF DTU 33.1 P2: Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS)

Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieure :

NF DTU 36.5 P1-1: Cahier des clauses techniques types. (CCT)
NF DTU 36.5 P1-2 : Critères généraux de choix des matériaux. (CGM)
NF DTU 36.5 P2 : Cahier des clauses administratives spéciales types. (CCS)
NF DTU 36.5 P3 : Mémento de choix en fonction de l'exposition.

Travaux de vitrerie-miroiterie :

NF DTU 39 P1-1 : Cahier des clauses techniques types. (CCT)
NF DTU 39 P1-2 : Critères généraux de choix des matériaux. (CGM)
NF DTU 39 P2 : Cahier des clauses spéciales. (CCS)
NF DTU 39 P3 : Mémento calculs des contraintes thermiques
NF DTU 39 P4 : Mémento calculs des épaisseurs de vitrages
NF DTU 39 P5 : Mémento sécurité

Et toutes normes et règlements en vigueur à la date de signature des marchés.

15 — 1.4.4 Étanchéité des menuiseries

Façades rideaux :

NF EN 12152 : Perméabilité à l'air - Exigence de performance et classification
NF EN 12153 : Perméabilité à l'air - Méthode d'essai.
NF EN 12154 : Étanchéité à l'eau - Exigence de performance et classification
NF EN 12155 : Étanchéité à l'eau - Méthode d'essai en laboratoire.
NF EN 12179 : Résistance à la pression de vent - Méthode d'essai.
NF EN 13051 : Étanchéité à l'eau - Essai sur site.

Fenêtres et portes :

NF EN 1026 : Perméabilité à l'air - Méthode d'essai.
NF EN 1027 : Étanchéité à l'eau - Méthode d'essai.
NF EN 12211 : Résistance au vent - Essai - Méthode d'essai.
NF EN 12207 : Perméabilité à l'air - Classification.
NF EN 12208 : Fenêtres et portes - Étanchéité à l'eau - Classification.
NF EN 12210 : Fenêtres et portes - Résistance au vent - Classification

15 — 1.4.5 - Essais réglementaires.

L'Entreprise sera tenue de fournir un Certificat de qualité délivré par le CERFF ou équivalent avant toute mise en fabrication. L'essai de qualification sera réalisé sur une baie vitrée du projet, à moins qu'il ne soit attesté de son obtention sur une réalisation équivalente, et ce, dans la limite des délais de validité en vigueur pour ce type de Certificat.

Il est rappelé que les ouvrages dus par le présent lot doivent être calculés pour résister à des vents de 204 km/h.

15 — 2. - PRESCRIPTIONS GENERALES.

15 — 2.1 - CONCEPTION DES OUVRAGES.

Les fenêtres seront de la classe correspond à la zone 4 site exposé des règles NV65-2009

Elles seront vitrées conformément au Cahier des Charges D.T.U. 39, travaux de vitrerie.
Les ouvrages seront de classe A3 (étanchéité à l'eau renforcée) E3 'étanchéité à l'eau renforcée) VE (vent extérieur) ;

Elles seront prévues pour pouvoir être changées rapidement sans dégradation de la menuiserie.

- Mode d'isolation des couples électrolytiques conformément aux normes.

- Les tolérances du lot « 01- Fondations, Gros œuvre, VRD », sont celles définies par les D.T.U.

- La pose s'effectuera en tableau de maçonnerie avec appui BA normalisé. L'étanchéité entre châssis et maçonnerie sera réalisée par un joint mis à la pompe avec fond de joint en polyéthylène.
- Aucun élément en plastique ne sera toléré.
- Les profilés seront de type tubulaires.
- Certificats qualimarine des menuiseries exigées, Dito pour le certificat AEV (A3 E3 V3).

Aluminium

- Profils AGS dressés, trempés, revenus.
- Tôles AG06 qualité O.A.A.
- Aspect de surface, mat, satinage chimique.
- Aluminium anodisé naturel 20 microns.
- Les profilés seront de type tubulaires

Acier.

- Inoxydable, contrainte minimum admissible 42 kg/mm2, pour pattes de scellement, rails, cornières de fixation au Gros Oeuvre, etc.
- Aluminium thermolaqué couleur bois clair épaisseur 60µ (éléments persiennées)

Joints.

- H.P.D.M. pour étanchéité entre cadres dormants et ouvrants et vitrerie.
- Label SNJF

Mastic.

- Élastomère de 1ère catégorie pour étanchéité entre châssis et maçonnerie, pré-cadres éventuels et maçonnerie, châssis et pré-cadre.

Tous les joints doivent être visitables.

Visserie.

- En acier inoxydable pour la fixation des attaches sur le Gros œuvre, et pour l'assemblage des menuiseries. Les fixations dans la maçonnerie seront réalisées à l'aide de chevilles au plomb de longueur appropriée aux efforts subis. Étanchéité complète demandée pour le système de fixation en maçonnerie.

- Les quincailleries seront posées vissées à la colle

Hypothèse de calcul.

Les vents cycloniques à prendre en compte pour les calculs de résistance et les essais d'étanchéité à la pluie sont ceux de la zone 5, site exposé.

- Il sera également tenu compte de l'altitude des bâtiments pour l'établissement de la pression dynamique de base.

15 — 2.2 MODE D'EXECUTION DES OUVRAGES ET DESCRIPTION

***NOTA** : La conception, la réalisation et la pose des menuiseries seront fait en respectant scrupuleusement les dispositions du DTU 36-5. Par exemple aucun percement total traversant vertical des traverses basses ou des seuils ne doit être effectué en particulier pour le passage des fixations les menuiseries aluminium etc…*

***NOTA** : Les menuiseries aluminium sont de teinte naturelle anodisé argent 20µ. Les vitrages sont de type clair (épaisseur selon calcul).*
Les poignées cuvettes sont interdites – poignées ergonomiques en saillie ou sur montant vertical intégré..

***NOTA** : Les menuiseries aluminium sont de finition anodisé argent. Les vitrages sont de couleur claire.*
Les poignées cuvettes sont interdites – poignées ergonomiques en saillie ou sur montant vertical intégré.
Les quincailleries seront posées vissées à la colle

Toutes les poignées et quincaillerie à soumettre avec échantillons à l'approbation de l'architecte.

15 — 2.2.1 Les ensembles fenêtres et baies

Nature : Ensembles fenêtres fixes ou coulissantes, condamnation par poignées, posées sur appuis BA avec regingot.

Position : Bureau 1 (2 vantaux)
Bureau 2 (2 vantaux)

15 — 2.2.2 Les ensembles jalousies

Nature : ensembles jalousies, en fenêtres. Lames en aluminium. Poignées de commandes par béquilles ¼ ou ½ tour. Molettes ou manivelles à proscrire. Variante à chiffrer en verre dépoli.

Position :
- Zone stockage : ensemble 4 vantaux et ensemble 2 vantaux.
- Zone de soins : 2 x 2 vantaux
- Stockage et prépa : 2 x 2 vantaux
- Sanitaire : 3 x 1 vantail
- Cafétéria : ensemble 3 vantaux.

15 — 2.2.3 Porte pleine 1 ou 2 vantaux ouvrants

Nature : Ossature en profilés d'aluminium, tôle d'aluminium sur chaque face, verrous de condamnation hauts et bas sur ½ vantail, serrure de condamnation 3 points.

Position : - Stockage matériel (1 vantail)
- Stockage + préparation (1 vantail + ensemble 1 ouvrant et un semi fixe)
- Cafétéria (1 vantail).

15 — 2.2.4 Les ensembles cache-climatiseurs

Nature : Ossature et parement en tubes d'aluminium.

Position : Conformément aux plans.

15 — 2.2.5 Les pare-douches

Nature : Ensemble pare-douche en verre STADIP ou sécurit composé d'une partie fixe et d'une partie ouvrante avec poignées de tirage et maintien en position fermée. Étanchéité irréprochable demandée.

Position : Bac à douche du sanitaire.

---oo0oo----

Nouméa, 11.09.26

Pour le Maître d'ouvrage
(signature + mention « lu et approuvé » + date)

G. JG. CAYROL ARCHITECTES SARL
Gabriel CAYROL, Jean-Gabriel CAYROL Architectes

L'entrepreneur,
(signature + mention « lu et approuvé » + date)